



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 17 Décembre 2008

Date de la convocation 10 Décembre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, Mme BENEZETH Ingrid, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean-Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme MILAN Andrée, M. SAEZ Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M.LEBREAU Jean-Jacques, M. QUEROL Jean-François, PERET : Monsieur MONTAGNE Jacques, SALASC : M COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain Mme CAZALET Claude à Mme MILAN Andrée M. BARDEAU Francis à M. DRUART David M. SOTO Bernard à M. QUEROL Jean-François M. BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques Mme FONT Chantal à M. COSTES Jean</p>		

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de prendre en considération les difficultés de trésorerie que peut rencontrer la Communauté de Communes du Clermontais en cours d'année, lorsque les dépenses sont provisoirement supérieures aux recettes reçues.

Il ajoute que les avantages de cette procédure sont, la possibilité de faire face à des besoins ponctuels et le paiement d'intérêts uniquement lorsque cette ligne de trésorerie est utilisée.

En conséquence, Monsieur LACROIX demande au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à souscrire auprès d'un organisme de crédit, une ligne de trésorerie, d'un montant d'un million d'Euros, équivalent au montant des subventions et dotations notifiées et autres recettes fiscales assurées, en attente d'encaissement en section de fonctionnement.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 10 décembre 2008.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant d'un million d'Euros, auprès d'un organisme de crédit.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

PRECISE que les dépenses afférentes à ce contrat seront inscrites au budget de la Communauté de Communes du Clermontais.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA